

**CENTRE HOSPITALIER
DE LA POLYNESIE FRANCAISE
---000§000---**

DELIBERATION N°01/2012/CHPF

**Portant approbation du Budget Primitif
du Centre Hospitalier de la Polynésie française pour l'exercice 2012
(3^{ème} lecture)**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LA
POLYNESIE FRANCAISE**

- Vu la délibération n° 83-181 AT du 04 Novembre 1983 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale relative à la création d'un Etablissement Public dénommé "CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE" (Hôpital de MAMAO) ;
- Vu l'arrêté n° 0999/CM du 12 Septembre 1988 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables du "Centre Hospitalier Territorial", et notamment l'article 14 ;
- Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du territoire et ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté n°580/CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°689/CM du 27 juin 2008, portant nomination de Monsieur Louis ROLLAND en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°0155/CM du 24 février 2006, portant nomination de Monsieur Jean-Louis GARRY en qualité de commissaire de gouvernement du Centre Hospitalier de la Polynésie française ;

EN AYANT DELIBERE EN SA SEANCE DU 20 MARS 2012

ADOPTÉ :

Article 1^{er} : Le Budget Primitif du Centre Hospitalier de la Polynésie française pour l'exercice 2012 est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

- Pour les recettes, à la somme de **19.188.147.000 FCFP**
- Pour les dépenses, à la somme de **19.188.147.000 FCFP**

Section d'investissement

- Pour les recettes, à la somme de **1.536.124.998 FCFP**
- Pour les dépenses, à la somme de **1.536.124.998 FCFP**

Le détail de ces deux sections est le suivant :

Les recettes de la Section de Fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2012
002	EXCEDENT A INCORPORER AU BUDGET	0
603	STOCK	0
70	PRODUITS	18 930 194 000
706	Prestations de services	18 178 056 000
707	Vente de marchandises	710 368 000
708	Produits d'activités annexes	41 770 000
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	10 000 000
741	Subventions d'exploitation	10 000 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	225 641 064
758	Produits de gestion courante	225 641 064
76	PRODUITS FINANCIERS	0
766	Gains de change	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 311 936
772	Produits sur exercices antérieurs	0
777	Quote-part des subventions d'investissements	21 111 936
778	Autres produits exceptionnels	1 200 000
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0
7815	Reprises sur provisions pour charges	0
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		19 188 147 000

Les dépenses de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2012
60	ACHATS	4 631 569 000
602	Achats stockés ; autres approvisionnements	3 082 754 000
606	Achats non stockés de matières et fournitures	1 548 815 000
603	STOCK	0
61	SERVICES EXTERIEURS	1 103 550 990
611	Sous-traitance générale - Prestations de services à caractère médical	144 800 000
613	Locations	22 650 000
615	Entretien et réparations	728 900 990
616	Primes d'assurances	198 000 000
617	Etudes et recherches	2 500 000
618	Divers	6 700 000
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	852 182 000
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	54 500 000
623	Information, publications, relations publiques	4 300 000
625	Déplacements, missions et réceptions	175 432 000
626	Frais postaux et frais de télécommunications	63 100 000
627	Services bancaires et assimilés	600 000
628	Prestations de services à caractère non médical	554 250 000
64	CHARGES DE PERSONNEL	11 043 845 010
641	Rémunérations du personnel non médical	6 154 450 000
642	Rémunérations du personnel médical	2 709 760 000
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 076 090 000
647	Autres charges sociales	14 390 000
648	Autres charges de personnel	89 155 010
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 000 000
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	20 000 000
657	Subventions	1 000 000
66	CHARGES FINANCIERES	42 900 000
661	Charges d'intérêts	41 600 000
666	Pertes de change	800 000
668	Autres charges financières	500 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	582 100 000
672	Charges sur exercices antérieurs	463 900 000
673	Titres annulés	118 000 000
678	Autres charges exceptionnelles	200 000
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	911 000 000
681	Dotation aux amortissements et aux provisions	911 000 000
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		19 188 147 000

Les recettes de la Section d'investissement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRES	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2012
10	APPORTS, DOTATIONS, RESERVES	0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	0
15	PROVISIONS POUR R. ET CHARGES	10 000 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	600 000 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	926 124 998
000	UTILISATION EXCEDENT EXERCICE 2010	
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 536 124 998
4582	Reséau VDI	105 359 838

Les dépenses de la Section d'Investissement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRES	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2012
000	REPRISE DU RESULTAT DEFICIT. EXERICE 2010	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	21 111 936
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	280 338 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 505 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 135 487 966
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	96 577 196
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	105 000
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 536 124 998
4581	Reséau VDI	14 999 726

**CENTRE HOSPITALIER
DE LA POLYNESIE FRANCAISE
---ooo§ooo---**

DELIBERATION N°04/ 2012 / CHPF

**Portant Approbation du Budget Primitif du département de la psychiatrie
Budget Annexe du CHPF pour l'Exercice 2012
(3^{ème} lecture)**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LA
POLYNESIE FRANCAISE**

- Vu la délibération n° 83-181 AT du 04 Novembre 1983 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale relative à la création d'un Etablissement Public dénommé " CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE " (Hôpital de MAMAO) ;
- Vu l'arrêté n° 0999 CM du 12 Septembre 1988 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables du " Centre Hospitalier Territorial " ; et notamment l'article 14 ;
- Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du territoire et ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté n°580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°689 CM du 27 juin 2008, portant nomination de Monsieur Louis ROLLAND en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°0155 CM du 24 février 2006, portant nomination de Monsieur Jean-Louis GARRY en qualité de commissaire de gouvernement du Centre Hospitalier de la Polynésie française ;

EN AYANT DELIBERE EN SA SEANCE DU 20 MARS 2012

A D O P T E :

Article 1er : Le Budget Primitif du département de la psychiatrie (budget annexe) pour l'exercice 2012 est approuvé.

Il est arrêté conformément aux tableaux présentés ci-après :

Les recettes de la Section de Fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2012
002	EXCEDENT A INCORPORER AU BUDGET	0
603	STOCK	0
70	PRODUITS	900 140 000
706	Prestations de services	900 140 000
707	Vente de marchandises	0
708	Produits d'activités annexes	0
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	125 000 000
741	Subventions d'exploitation	125 000 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	37 500 000
758	Produits de gestion courante	37 500 000
76	PRODUITS FINANCIERS	0
766	Gains de change	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000 000
772	Produits sur exercices antérieurs	6 000 000
777	Quote-part des subventions d'investissements	0
778	Autres produits exceptionnels	0
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0
7815	Reprises sur provisions pour charges	0
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 068 640 000

Les dépenses de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2012
60	ACHATS	40 434 000
602	Achats stockés ; autres approvisionnements	18 491 000
606	Achats non stockés de matières et fournitures	21 943 000
603	STOCK	0
61	SERVICES EXTERIEURS	65 650 654
611	Sous-traitance générale - Prestations de services à caractère médical	97 000
615	Entretien et réparations	64 373 654
616	Primes d'assurances	1 000 000
618	Divers	180 000
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	139 314 500
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	31 896 500
624	Transports collectifs du personnel	3 750 000
625	Déplacements et missions	26 784 000
626	Frais postaux et frais de télécommunications	3 799 000
628	Prestations de services à caractère non médical	73 085 000
64	CHARGES DE PERSONNEL	787 783 737
641	Rémunérations du personnel non médical	472 138 000
642	Rémunérations du personnel médical	156 351 000
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	156 576 337
647	Autres charges sociales	918 400
648	Autres charges de personnel	1 800 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0
66	CHARGES FINANCIERES	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 421 000
672	Charges sur exercices antérieurs	15 421 000
673	Titres annulés	13 000 000
678	Autres charges exceptionnelles	
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	7 036 109
681	Dotations aux amortissements et aux provisions	7 036 109
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 068 640 000

**CENTRE HOSPITALIER
DE LA POLYNESIE FRANCAISE**
---000\$000---

DELIBERATION N°05/ 2012 / CHPF

**Portant Approbation du Budget Primitif du Centre de Transfusion Sanguine
Budget Annexe du CHPF pour l'Exercice 2012
(3^{ème} lecture)**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LA
POLYNESIE FRANCAISE**

- Vu la délibération n° 83-181 AT du 04 Novembre 1983 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale relative à la création d'un Etablissement Public dénommé " CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE " (Hôpital de MAMAŌ) ;
- Vu l'arrêté n° 0999 CM du 12 Septembre 1988 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables du " Centre Hospitalier Territorial " ; et notamment l'article 14 ;
- Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du territoire et ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté n°580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°689 CM du 27 juin 2008, portant nomination de Monsieur Louis ROLLAND en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°0155 CM du 24 février 2006, portant nomination de Monsieur Jean-Louis GARRY en qualité de commissaire de gouvernement du Centre Hospitalier de la Polynésie française ;

EN AYANT DELIBERE EN SA SEANCE DU 20 MARS 2012

A D O P T E :

Article 1^{er} : Le Budget Primitif du Centre de Transfusion Sanguine (budget annexe) pour l'exercice 2012 est approuvé.

Il est arrêté conformément aux tableaux présentés ci-après :

Les recettes de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2012
002	EXCEDENT A INCORPORER AU BUDGET	30 389 000
603	STOCK	0
70	PRODUITS	359 000 000
706	Prestations de services	260 000 000
707	Vente de marchandises	0
708	Produits d'activités annexes	99 000 000
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	0
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0
76	PRODUITS FINANCIERS	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		389 389 000

Les dépenses de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2012
60	ACHATS	160 065 000
602	Achats stockés ; autres approvisionnements	128 430 000
606	Achats non stockés de matières et fournitures	31 635 000
603	STOCK	0
61	SERVICES EXTERIEURS	11 645 000
611	Sous-traitance générale - Prestations de services à caractère médical	900 000
613	Locations	0
615	Entretien et réparations	10 465 000
616	Primes d'assurances	210 000
617	Etudes et recherches	0
618	Divers	70 000
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	8 138 000
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0
623	Information, publications, relations publiques	0
625	Déplacements, missions	6 977 000
626	Frais postaux et frais de télécommunications	480 000
627	Services bancaires et assimilés	0
628	Prestations de services à caractère non médical	681 000
64	CHARGES DE PERSONNEL	197 225 000
641	Rémunérations du personnel non médical	127 047 000
642	Rémunérations du personnel médical	31 278 000
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	38 040 000
647	Autres charges sociales	190 000
648	Autres charges de personnel	670 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	0
657	Subventions	0
66	CHARGES FINANCIERES	885 000
661	Charges d'intérêts	0
666	Pertes de change	820 000
668	Autres charges financières	65 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 081 000
672	Charges sur exercices antérieurs	1 781 000
673	Titres annulés	300 000
678	Autres charges exceptionnelles	0
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	9 350 000
681	Dotation aux amortissements et aux provisions	9 350 000
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		389 389 000

**CENTRE HOSPITALIER
DE LA POLYNESIE FRANCAISE
---000§000---**

DELIBERATION N°06/ 2012 / CHPF

**Portant Approbation du Budget Primitif du SAMU
Budget Annexe du CHPF pour l'Exercice 2012
(3^{ème} lecture)**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LA
POLYNESIE FRANCAISE**

- Vu la délibération n° 83-181 AT du 4 Novembre 1983 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale relative à la création d'un Etablissement Public dénommé " CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE " (Hôpital de MAMA O) ;
- Vu l'arrêté n° 0999 CM du 12 Septembre 1988 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables du " Centre Hospitalier Territorial " ; et notamment l'article 14 ;
- Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du territoire et ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté n°580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°689 CM du 27 juin 2008, portant nomination de Louis ROLLAND en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°0155 CM du 24 février 2006, portant nomination de Monsieur Jean-Louis GARRY en qualité de commissaire de gouvernement du Centre Hospitalier de la Polynésie française ;

EN AYANT DELIBERE EN SA SEANCE DU 20 MARS 2012

ADOPTÉ :

Article 1er : Le Budget Primitif du SAMU (budget annexe) pour l'exercice 2012 est approuvé.

Il est arrêté conformément aux tableaux présentés ci-après :

Les recettes de la Section de Fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2012
002	EXCEDENT A INCORPORER AU BUDGET	0
70	PRODUITS	3 000 000
708	Produits d'activités annexes	3 000 000
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	191 000 000
741	Subventions d'exploitation	191 000 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0
76	PRODUITS FINANCIERS	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		194 000 000

Les dépenses de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2012
60	ACHATS	5 369 000
602	Achats stockés ; autres approvisionnements	1 450 000
606	Achats non stockés de matières et fournitures	3 919 000
603	STOCK	0
61	SERVICES EXTERIEURS	2 101 000
	Sous-traitance générale - Prestations de services à caractère	
611	médical	0
613	Locations	0
615	Entretien et réparations	1 736 000
616	Primes d'assurances	215 000
617	Etudes et recherches	0
618	Divers	150 000
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 987 000
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0
623	Information, publications, relations publiques	0
625	Déplacements, missions et réceptions	2 917 000
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 198 000
627	Services bancaires et assimilés	0
628	Prestations de services à caractère non médical	1 872 000
64	CHARGES DE PERSONNEL	169 632 111
641	Rémunérations du personnel non médical	48 525 000
642	Rémunérations du personnel médical	94 052 000
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	26 372 111
647	Autres charges sociales	143 000
648	Autres charges de personnel	540 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0
66	CHARGES FINANCIERES	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 340 000
672	Charges sur exercices antérieurs	5 340 000
673	Titres annulés	0
678	Autres charges exceptionnelles	0
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	5 570 889
681	Dotation aux amortissements et aux provisions	5 570 889
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		194 000 000

**CENTRE HOSPITALIER
DE LA POLYNESIE FRANCAISE**

---000§000---

DELIBERATION N°07/ 2012 / CHPF

**Portant Approbation du Budget Primitif de l'Ecole de Sages-femmes
Budget Annexe du CHPF pour l'Exercice 2012
(3^{ème} lecture)**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LA
POLYNESIE FRANCAISE**

- Vu la délibération n° 83-181 AT du 04 Novembre 1983 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale relative à la création d'un Etablissement Public dénommé " CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE " (Hôpital de MAMAO) ;
- Vu l'arrêté n° 0999 CM du 12 Septembre 1988 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables du " Centre Hospitalier Territorial " ; et notamment l'article 14 ;
- Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du territoire et ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté n°580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°689 CM du 27 juin 2008, portant nomination de Monsieur Louis ROLLAND en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°0155 CM du 24 février 2006, portant nomination de Monsieur Jean-Louis GARRY en qualité de commissaire de gouvernement du Centre Hospitalier de la Polynésie française ;

EN AYANT DELIBERE EN SA SEANCE DU 20 MARS 2012

A D O P T E :

Article 1er : Le Budget Primitif de l'Ecole de Sages-Femmes (budget annexe) pour l'exercice 2012 est approuvé.

Il est arrêté conformément aux tableaux présentés ci-après :

Les recettes de la Section de Fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAP	INTITULE	BP 2012
74	SUBV D'EXPL ET PARTICIPATION	33 000 000
741	Subvention d'exploitation	
002	Report à nouveau excédentaire	
	S-T RECETTES (hors op d'ordre)	33 000 000
	Opérations d'ordre	
67211	Charges rattachées exercice précédent	0
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		33 000 000

Les dépenses de la Section de Fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAP	INTITULE	BP 2012
60	ACHATS (sans stock)	314 000
602	Achats stockés ; autres approvisionnements	77 000
606	Achats non stockés de matières et fournitures	237 000
61	SERVICES EXTERIEURS	560 800
611	Sous-traitance générale Prestations services à caractère médical	0
615	Entretien et réparations	520 800
616	Primes d'assurances	0
618	Divers	40 000
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 528 200
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0
625	Déplacements, missions et réceptions	731 000
626	Frais postaux et frais de télécommunications	366 000
628	Prestations de services à caractère non médical	431 200
64	CHARGES DE PERSONNEL	29 500 000
641	Rémunérations du personnel non médical	4 400 000
642	Rémunérations du personnel médical	18 000 000
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	4 900 000
647	Médecine du travail	200 000
648	Autres charges sociales	2 000 000
67	CHARGES EXCEPT (hors 67211)	729 000
672	Charges sur exercices antérieurs	729 000
68	DOT AUX AMORT ET PROVISIONS	368 000
681	Dotations aux amortissements et aux provisions -Charges d'exploitation	368 000
	S-T DEPENSES (hors op d'ordre)	33 000 000
	Opérations d'ordre	
67211	Charges rattachées exercice précédent	0
	TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	33 000 000

**CENTRE HOSPITALIER
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**
---ooo§ooo---

DELIBERATION N°08/2012/CHPF

**Portant approbation du budget primitif de l'incinérateur de Nivee
- budget annexe du CHPF - pour l'exercice 2012
(3^{ème} lecture)**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LA
POLYNESIE FRANCAISE**

- Vu la délibération n° 83-181 AT du 4 Novembre 1983 modifiée de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale relative à la création d'un Etablissement Public dénommé " CENTRE HOSPITALIER TERRITORIAL DE LA POLYNESIE FRANCAISE " (Hôpital de MAMAO) ;
- Vu l'arrêté n° 0999 CM du 12 septembre 1988 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables du " Centre Hospitalier territorial de la Polynésie française" ;
- Vu la délibération n°95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté n°580 CM du 05 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°0155 CM du 24 février 2006, portant nomination de Monsieur Jean-Louis GARRY en qualité de commissaire de gouvernement du Centre Hospitalier de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°0689 CM du 27 juin 2008, portant nomination de Monsieur Louis ROLLAND en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de la Polynésie française ;

APRES EN AVOIR DELIBERE EN SA SEANCE DU 20 MARS 2012

A D O P T E :

Article 1^{er} : Le budget primitif de l'incinérateur de Nivee (budget annexe) pour l'exercice 2012 est approuvé.

Il est arrêté conformément aux tableaux présentés ci-après :

Les recettes de la Section de Fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2012
002	EXCEDENT A INCORPORER AU BUDGET	0
70	PRODUITS	107 961 000
708	Produits d'activités annexes	107 961 000
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	0
741	Subventions d'exploitation	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0
76	PRODUITS FINANCIERS	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		107 961 000

Les dépenses de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2012
60	ACHATS	53 176 000
602	Achats stockés ; autres approvisionnements	4 956 000
606	Achats non stockés de matières et fournitures	48 220 000
61	SERVICES EXTERIEURS	21 465 000
613	Locations	3 500 000
615	Entretien et réparations	10 628 000
616	Primes d'assurances	3 000 000
617	Etudes et recherches	4 337 000
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 800 000
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	220 000
626	Frais postaux et frais de télécommunications	380 000
627	Services bancaires et assimilés	0
628	Prestations de services à caractère non médical	5 200 000
64	CHARGES DE PERSONNEL	21 320 000
641	Rémunérations du personnel non médical	17 600 000
642	Rémunérations du personnel médical	0
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 720 000
647	Autres charges sociales	0
648	Autres charges de personnel	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 400 000
672	Charges sur exercices antérieurs	400 000
673	Titres annulés	3 000 000
678	Autres charges exceptionnelles	0
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	2 800 000
681	Dotation aux amortissements et aux provisions	2 800 000
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		107 961 000

**CENTRE HOSPITALIER
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**
---ooo§ooo---

DELIBERATION N°09/2012/CHPF

**Portant approbation du budget primitif de l'Hôtel des familles
- budget annexe du CHPF - pour l'exercice 2012
(3^{ème} lecture)**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LA
POLYNESIE FRANCAISE**

- Vu la délibération n° 83-181 AT du 4 Novembre 1983 modifiée de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale relative à la création d'un Etablissement Public dénommé " CENTRE HOSPITALIER TERRITORIAL DE LA POLYNESIE FRANCAISE " (Hôpital de MAMAO) ;
- Vu l'arrêté n° 0999 CM du 12 septembre 1988 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables du " Centre Hospitalier territorial de la Polynésie française" ;
- Vu la délibération n°95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté n°580 CM du 05 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°0155 CM du 24 février 2006, portant nomination de Monsieur Jean-Louis GARRY en qualité de commissaire de gouvernement du Centre Hospitalier de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°0689 CM du 27 juin 2008, portant nomination de Monsieur Louis ROLLAND en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de la Polynésie française ;

APRES EN AVOIR DELIBERE EN SA SEANCE DU 20 MARS 2012

A D O P T E :

Article 1^{er} : Le budget primitif de l'Hôtel des familles (budget annexe) pour l'exercice 2012 est approuvé.

Il est arrêté conformément aux tableaux présentés ci-après :

Les recettes de la Section de Fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2012
002	EXCEDENT A INCORPORER AU BUDGET	0
70	PRODUITS	27 144 000
708	Produits d'activités annexes	27 144 000
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	0
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0
76	PRODUITS FINANCIERS	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		27 144 000

Les dépenses de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRE	INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2012
60	ACHATS	3 555 000
602	Achats stockés ; autres approvisionnements	1 130 000
606	Achats non stockés de matières et fournitures	2 425 000
603	STOCK	0
61	SERVICES EXTERIEURS	18 376 000
613	Locations	14 600 000
615	Entretien et réparations	3 576 000
616	Primes d'assurances	200 000
617	Etudes et recherches	0
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 885 000
626	Frais postaux et frais de télécommunications	124 000
628	Prestations de services à caractère non médical	1 761 000
64	CHARGES DE PERSONNEL	2 870 000
641	Rémunérations du personnel non médical	2 169 000
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	686 000
647	Autres charges sociales	15 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0
66	CHARGES FINANCIERES	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	458 000
672	Charges sur exercices antérieurs	250 000
673	Titres annulés	208 000
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		27 144 000